

**facture relative
au dépistage et au traitement des infections
sexuellement transmissibles, réalisés sous
couvert de l'anonymat**

PMI

(article R. 162-57 du Code de la sécurité sociale)

IMPORTANT : il convient d'établir une facture pour chaque patient

numéro fictif

(ce numéro est attribué par la CPAM)

produits et prestations délivrés

dates	nature des actes : prélèvements, analyses, examens de laboratoire, pharmacie	cotations	nombre d'actes	montants
				€
				€
				€
				€
				€
				€
				€
				€
				€
				€
				€
				€
				€
				€
				€
				€
				€
				€
montant total				€

identification du praticien et de la structure dans laquelle il exerce

nom et prénom	raison sociale adresse
identifiant	n° structure (FINESS)

date _____ signature du médecin